

COMMUNE DE CORBONOD

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017

Présents : Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Estelita LACHENAL, Nadia POIRIER, Patrick CHAPEL, Marie-Claude BERNARD, Nicolas BOTTERI, Laurent BERNARD,

Absents : Floriane CLARY, Régis MOLLEX, Géraldine GREMERET.

Absent excusé : Jean COLLIN.

Pouvoir : de Jean COLLIN à Sandrine TASSET.

Secrétaire de séance : Sandrine TASSET.

Convocation : 16 mars 2017

Ordre du jour :

- Approbation des Comptes Administratifs 2016 et des Comptes de Gestion 2016 (Commune, Service Eau, Zone Artisanale),
- Vote des Budgets Primitifs 2017,
- Divers.

I) Approbation du compte rendu de la réunion du 3 mars 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 3 mars 2017.

II) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2016 :

Jean-Louis GENY, Premier Adjoint :

- Présente le Compte Administratif 2016 de la Commune :

- o Dépenses de fonctionnement : 877 623. 02 €
- o Recettes de fonctionnement : 1 600 620. 79 €
soit un excédent de fonctionnement de 722 997. 70 €
- o Dépenses d'investissement : 514 084. 81 €
- o Recettes d'investissement : 348 254. 94 €
soit un déficit d'investissement de 165 829. 87 € dont 125 380. 02 € de Restes à Réaliser soit un déficit réel de 40 449. 85 €

L'excédent de fonctionnement 2016 est reporté en recettes de fonctionnement 2017 pour 346 206. 02 € et affecté au compte 1068 des recettes d'investissement pour 376 791. 68 €, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement.

- Présente le Compte Administratif du Service Eau :

- o Dépenses de fonctionnement : 59 014. 74 €
- o Recettes de fonctionnement : 76 267. 03 €
soit un excédent de fonctionnement de 17 252. 29 €
- o Dépenses d'investissement : 120 225. 55 €
- o Recettes d'investissement : 163 402. 58 €
soit un excédent d'investissement de 43 177. 03 €

L'excédent de fonctionnement 2016 est reporté en recettes de fonctionnement 2017 et l'excédent d'investissement 2016 est reporté en recettes de fonctionnement 2017.

- Présente le Compte Administratif de la Zone Artisanale :

- o Dépenses de fonctionnement : 210 961. 81 €
- o Recettes de fonctionnement : 210 961. 81 €
- o Dépenses d'investissement : 370 517. 65 €
- o Recettes d'investissement : 159 555. 84 €
soit un déficit d'investissement de 210 961. 81 €.

La Zone Artisanale ayant été transférée à la Communauté de Communes Usses et Rhône au 1^{er} janvier 2017, le déficit d'investissement 2016 est reporté en dépenses d'investissement 2017 du Budget de la Commune.

Le Budget de la Zone Artisanale présente un déficit qui fera l'objet d'un titre de recettes sur le Budget Primitif de la commune.

La commune récupèrera la T. V. A. pour un montant d'environ 7 000 €.

Jean-Louis GENY présente les Comptes de Gestion du Trésorier qui correspondent aux Comptes Administratifs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2016.

III) Vote des Budgets Primitifs 2017 :

Le Maire présente :

- le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 657 425. 90 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 1 846 700. 94 €,
- le Budget Primitif 2017 du Service Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 92 762. 79 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 131 758. 48 €.

Le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales, soit :

- Taxe d'Habitation : 16. 69 %,
- Taxe Foncière (Bâti) : 12. 59 %,
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 35. 20%,
- C. F. E. : 19. 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2017 et le maintien du taux des taxes directes locales.

Jean-Louis GENY fait observer que la capacité d'autofinancement nette pour l'année 2017 est négative. Cette situation doit rester exceptionnelle, il sera nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement à l'avenir.

Le Maire rappelle que la compétence eau potable sera transférée à la C. C. U. R. en 2020. Les tarifs seront harmonisés sur l'ensemble du territoire.

Il sera nécessaire de réfléchir aux travaux qui pourront être réalisés sur le réseau de la commune. Véolia préconise de commencer par Charbonnière puis Fontaine.

Patrick CHAPEL demande si, compte tenu de ce déficit, la mairie pourra obtenir un prêt pour les travaux sur le réseau d'eau.

Le Maire répond que le budget 2018 permettra de dégager un autofinancement d'environ 120 000 €.

IV) Divers :

A) Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes :

Le Maire expose que les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sont calculées en référence à l'Indice Brut Terminal des traitements de la Fonction Publique. La délibération n° 2014-022 fixe le montant des indemnités à 43 % de l'Indice Brut Terminal 1015 pour le Maire et à 16. 50 % de l'Indice Brut Terminal 1015 pour les Adjointes.

Le Décret n°2017-85 modifie l'Indice Brut Terminal des traitements de la Fonction Publique au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide de calculer le montant des indemnités du Maire et des Adjointes sur la base du nouvel Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

B) Informations :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales :

D. I. A. pour lesquelles il a fait savoir que la commune n'exercera pas son droit de préemption :

- maison BOUCHARD à Gignez,
- maison LAURENT/COHENDOZ à Puthier.

Devis acceptés :

- Fonderie PACCARD pour changer le battant de la grosse cloche de l'église (2 120. 40 €),
- SARL COMESTAZ pour l'achat d'un désherbeur thermique (702. 60 €),
- SARL FORESTIER pour l'achat de 50 tonnes de gravier (990. 00 €).

Estelita LACHENAL fait savoir que le centre de loisirs sera ouvert du 10 juillet au 4 août 2017.

La séance est levée à 22 h 45.